



Mairie de Bessoncourt



19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

19/08/2025

CITY PARK

Le 9 juillet dernier, nous vous informions de l'ouverture du city park pour la période du 15 juillet au 31 août 2025 avec une possibilité de prolongation de cette ouverture jusqu'à la fin des vacances d'octobre, si toutefois aucun incident n'était remonté à la municipalité.

A la mi-août, le constat a été fait d'un fonctionnement tout à fait satisfaisant.

Cela nous conduit donc à prolonger l'ouverture du plateau jusqu'aux vacances scolaires d'octobre.

Aussi, le plateau sera ouvert de la manière suivante:

- période scolaire: les mercredis et samedis de 13h30 à 19h30 (hors pluie)
- période vacances: les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 13h30 à 19h (hors jours fériés et pluie)

Nous tenons à remercier les enfants du village d'avoir respecté les consignes d'utilisation du plateau ainsi que les bénévoles qui ont participé à l'ouverture et la fermeture du plateau.

ALERTE SECHERESSE NIVEAU RENFORCE

Le département du Territoire de Belfort est placé depuis le 18/08/2025 hier au niveau d'**alerte renforcée sécheresse**. Arrêté Préfectoral n°90 -2025-08-18-00001 du 18/08/2025.

[Consultable sur le site de la Préfecture et de la Mairie, ainsi que sur Panneau Pocket.](#)

Le seuil d'alerte renforcée étant atteint, les usages de l'eau sont limités à titre temporaire sur l'ensemble du territoire des communes du département du Territoire de Belfort appartenant à la zone d'alerte du sous - bassin de l'Allan telle que définie dans l'arrêté cadre susmentionné. L'ensemble des communes du département du Territoire de Belfort sont donc concernées.

Mesures de restriction des usages de l'eau Les mesures de restriction des usages de l'eau sont définies dans le tableau situé en annexe 1. Sauf indication contraire expresse, les restrictions et interdictions sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (eaux issues des réseaux AEP, des eaux superficielles, eaux de sources et de nappes, forages individuels, étangs). L'utilisation d'eau de pluie stockée n'est pas soumise à restriction, il conviendra néanmoins de respecter les horaires autorisés. Les usages de l'eau au titre de la sécurité, salubrité et de la santé publique ne sont pas concernés par les restrictions. En cas de déclenchement du plan canicule, l'utilisation d'eau aux points de rafraîchissement n'est pas soumise à restriction.

Annexe 1 : Tableau des mesures de restrictions des usages de l'eau niveau : Alerte renforcée

Tableau des mesures de restriction des usages de l'eau						
<p>Les usages de l'eau au titre de la sécurité, salubrité et de la santé publique ne sont pas concernés par les restrictions.</p> <p>Ces mesures ne sont pas applicables dès lors qu'il y a utilisation d'eaux de pluie récupérées. Elles le sont néanmoins pour toute autre ressource sollicitée (réseaux d'eau, eaux superficielles, de sources et de nappes, forages, étangs).</p> <p>Les horaires d'utilisation seront à respecter, quelle que soit la ressource (y compris les eaux de pluie).</p> <p>Des relevés de compteurs pourront être demandés et des tests de vérification de la nature de l'eau (eau de pluie et eau du réseau)</p>						
<i>Légende des usagers : P = Particulier, E = Entreprise, C = Collectivité, A = Exploitant agricole, horticulteur, pépiniériste</i>						
Usages	Alerte renforcée	P	E	C	A	Adaptation possible
Arrosage des pelouses et massifs fleuris, plantation en contenant	INTERDIT , Sauf pour les plantes en contenant si un système de goutte à goutte est utilisé	X	X	X		
Arrosage des jardins potagers, y compris partagés	INTERDIT , Entre 8h et 20h	X	X	X		
Arrosage des espaces verts, arbres et arbustes [1]	INTERDIT , sauf plantations, arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans ET entre 8h et 20h	X	X	X		
Remplissage et vidange de piscines privées de plus d'1 m ³ , y compris les piscines hors-sol	INTERDIT , sauf remise à niveau nocturne et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions	X				
Piscines ouvertes au public	Vidange et remplissage INTERDITS Sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS		X	X		
Alimentation en eau potable des populations	Pas de limitation Sauf arrêté spécifique	X	X	X	X	
Fonctionnement des fontaines publiques et privées d'ornement	INTERDIT , dans la mesure où le fonctionnement des fontaines permet leur mise à l'arrêt (fontaines fermées et ouvertes)	X	X	X		

DU COTÉ DES ASSOCIATIONS



🔊 Neorétro Club vous propose de passer une journée agréable lors de son évènement annuel au fort de Bessoncourt le dimanche 14 septembre de 10h à 18h !

🚗🍷🍴 Au rendez-vous, exposition de véhicules toutes générations, restauration sucrée et salée sur place, buvette et différentes animations avec la présence de professionnels !

🎁 Vous pourrez également participer à la tombola pour tenter de remporter l'un des lots présentés !

🏁 Au plaisir de vous retrouver lors de cette journée placée sous le signe de la bonne humeur et de la passion mécanique !

Evènement gratuit

**EXPOSITION
AUTOS/MOTOS
TOUTES GÉNÉRATIONS**

**DIMANCHE
14
septembre
2025**

**NEORétro club 10H-18H
3ème édition**

**Petite restauration
salée et sucrée**

Buvette

Tombola

Animations

**Fort de Sénarmont de Bessoncourt
Rue du fort de Sénarmont 90160 BESSONCOURT**

Neorétro Club **neoretro.club** **Bessoncourt**

Crédits photo FLP photo et Brucinge tto



L'Association Bessoncourtoise d'Animation (A.B.A.) organise un Repas Dansant pour ses 50 Ans d'existence, avec Chanteur et Choriste le Dimanche 5 octobre 2025, dans la Grande Salle Communale de BESSONCOURT.

Quelques places sont encore disponibles ...

Pour tout renseignement, contacter Liliane CHARNOT
au +33 6 74 53 53 94 ou +33 3 84 29 62 34, ou par e-mail : liliane.charnot@gmail.com

Reprise des activités hebdomadaires

GYM : jeudi 11 septembre à 20 heures à l'école de Bessoncourt
Contact : Catherine Mouilleseaux 06 64 21 36 20

COUTURE : mardi 9 septembre à 20 heures, salle de l'ancienne école

Les après-midi "jeux et convivialité" continuent les mercredis, salle de l'ancienne école, à 14 h



Le BRCL vous informe :

Reprise des entraînements pour les U11 (joueurs nés en 2015, 2016) le mercredi 27 août à 15h15 au stade de Bessoncourt.

Reprise des entraînements pour les U7 / U9 (joueurs nés en 2017, 2018, 2019 et 2020) le mercredi 03 septembre à 13h30 au stade de Bessoncourt.



La fatigue vous suit partout ?

Vous avez mal au dos ?

Le stress vous épuise ?

Vous souffrez de douleurs articulaires ?

Vous êtes à bout de souffle après avoir monté les escaliers ?

VENEZ DECOUVRIR LES COURS COLLECTIFS DE FITNESS ET MOBILITE

**A BESSONCOURT 1A rue des Magnolias (grande salle de la SALLE DES FETES)
LES LUNDIS ET MERCREDIS DE 18H30 A 19H45**

Les cours sont adaptés à toutes et à tous, sportifs ou non-sportifs, venez nous rejoindre et tester une séance, Julie vous fera découvrir les bienfaits de ses cours.

Pour tous renseignements : fitnessetmobilite@gmail.com

D'autres séances sont accessibles à tous les adhérents, les vendredis de 18h30 à 19h45 à Montreux-Château et les dimanches de 10h à 11h15 à Lagrange.

DU COTÉ DES AINÉS

Un projet Vitali'Siel de 24 séances est programmé en septembre organisé par SIEL BLEU.
Reprise des cours en septembre.

Une participation de 25 € sera demandée aux participants. Les modalités d'organisation seront données ultérieurement.

Venez-vous inscrire en Mairie.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Pendant la période estivale, le secrétariat de Mairie sera fermé

les vendredis : 29 août, 5 et 12 septembre

les mercredis après-midi : 27 août, 3 et 10 septembre

OPÉRATION BRIOCHES



OPERATION BRIOCHES



Du 8 au 12 octobre 2025

Une brioche contre un don de 6€ minimum

Une brioche, ce n'est pas qu'un petit plaisir ! C'est surtout soutenir notre projet associatif pour les personnes en situation de **handicap intellectuel ou psychique** :

➤ **L'Accessibilité Universelle** (accès à la culture, sport, loisirs, citoyenneté).

Nous recherchons toujours des bénévoles pour distribuer les brioches en porte à porte, dans les grandes surfaces, dans les entreprises...

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps pour nous aider, contactez-nous au :

03 84 90 84 90 / contact@adapei90.fr



Scannez-moi pour découvrir notre association ou pour faire un don, une adhésion...



**NOUS AIDER,
C'EST SIMPLE COMME
UNE BRIOCHE**

CARTES AVANTAGES JEUNES

Le Conseil Municipal a décidé d'offrir, cette année encore, aux jeunes de la commune âgés de **7 à 27 ans**, **100 cartes avantages jeunes**. Pour pouvoir en bénéficier vous pouvez venir **à partir du mardi 2 septembre** en mairie muni(e) d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité ou du livret de famille ainsi que d'une photo d'identité.

Les jeunes concernés sont ceux nés entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 2018.

Les cartes seront distribuées jusqu'à épuisement des stocks.

LOGEMENT VACANT

Un logement type F3 situé au-dessus de la Mairie se libère fin août. Surface habitable 80m², duplex, cave, 1 place de parking, chauffage individuel gaz.

Loyer au 01/07/2025 : 614.65 €

Pour tout renseignement contactez le secrétariat de Mairie 03.84.29.93.67 ou déposer une demande (courrier, justificatif de revenus)

DU COTÉ DE LA PRÉFECTURE

✓ Par arrêté préfectoral du 08/08/2025 (arrêté n°90.2025.08.08.00002), le Préfet du Territoire de Belfort interdit les lâchers de lanternes volantes et de ballons à usage récréatif ou de loisir toute l'année sur le Territoire de Belfort.

✓ Par arrêté préfectoral du 30/07/2025 le Préfet rappelle la réglementation des bruits de voisinage dans le département du Territoire de Belfort.

Cet arrêté abroge et remplace les dispositions antérieures et introduit de nouvelles dispositions notamment en ce qui concerne la prévention des nuisances sonores. Cet arrêté est consultable sur le site de la Préfecture de Belfort et sur le site internet de la commune, il est affiché en Mairie et publié sur Panneau Pocket.

Rappel des horaires pour l'utilisation des appareils à moteur thermique ou électrique pour les travaux de bricolage et de jardinage à Bessoncourt :

- ♣ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- ♣ Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- ♣ Les jours fériés de 10h à 12h uniquement
- ♣ Leur utilisation n'est pas autorisée les dimanches.

OPTYMO COMMUNIQUE

Nous avons le plaisir de vous informer que le service TPMP – Transport des Personnes à Mobilité Réduite d'Optymo reprendra à compter du 1er septembre 2025 sur le Territoire de Belfort. Le service fonctionne du lundi au samedi (hors jours fériés) de 8h00 à 18h30.

Toute l'équipe est mobilisée pour assurer une reprise fluide, et nous vous informons que vous pourrez à nouveau réserver vos déplacements dès le 25 août prochain :

- Par téléphone : 03 39 02 11 02 (prix d'un appel local – numéro inchangé) ;
- Par courriel : optymo.tpmr@gmail.com

Le service TPMP fonctionne sur les modalités habituelles :

- Service de réservation du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00 ;
- Annulations possibles du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00 et le samedi de 7h30 à 17h30 ;
- Prix à 2,00€ par trajet (tarif inchangé).

Pour toute question ou accompagnement dans cette reprise, nous restons à votre disposition.

Bien cordialement,
L'équipe Optymo